



Paris, le jeudi 5 février 2026

La SETF poursuit son plan d'économie et confirme son objectif de maintien des allocations pour 2026

Réuni ce jour, le Conseil d'administration de la Société du Trotteur Français a examiné la situation financière arrêtée à la fin de l'exercice 2025 et a poursuivi ses travaux relatifs à l'élaboration du budget 2026. Dans un contexte économique exigeant, la SETF réaffirme ses priorités en matière de responsabilité financière, tout en maintenant le cap de ses engagements structurants pour les socioprofessionnels et l'Institution.

Situation financière et enjeux à fin décembre 2025

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments relatifs à la **situation financière** de la SETF à la **fin de l'exercice 2025**.

Les résultats attendus confirment la **solidité et la résilience du modèle économique** de l'association, avec un exercice qui devrait se conclure par un **résultat légèrement excédentaire**. Ces éléments seront présentés lors du prochain Comité.

L'année 2025 aura toutefois été marquée par une **baisse significative de la contribution nette du PMU**. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un **plan d'économies** au sein de la SETF a permis de préserver les grands équilibres financiers de l'Institution.

Avancement des travaux sur le budget 2026

Le Conseil d'administration a également partagé l'**état d'avancement des travaux** conduits par l'Institution et le PMU en vue de la **finalisation du budget 2026**, prévue à la fin du premier trimestre.

La ligne directrice consistant à **maintenir le niveau des allocations** demeure un **objectif central**. Elle s'appuie sur la validation des **premiers résultats du plan de réduction des coûts** ainsi que sur l'identification de **nouvelles pistes d'économies**, menées en concertation avec les différents organismes de l'Institution, le PMU et l'État partenaire.

Le Conseil a par ailleurs validé les éléments nécessaires aux versements des subventions et adhésions destinées à différentes entités de l'Institution.

Méthodologie de programmation pour la rénovation de l'hippodrome Paris-Vincennes

À la suite de l'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession, le 1er septembre 2025, le Conseil d'administration a validé les **principes méthodologiques retenus pour la programmation du futur hippodrome de Paris-Vincennes**.

La démarche adoptée repose sur une **construction progressive** et partagée avec le Conseil, visant à **définir les besoins, les capacités et les usages du site**, en cohérence avec ses perspectives de développement.

Cette programmation s'articule autour de trois phases successives :

- une première phase consacrée aux besoins nécessaires à l'organisation des courses;
- une deuxième phase intégrant les activités annexes et les logiques de concession;
- une troisième phase élargissant la réflexion aux usages événementiels, dans une logique de valorisation et de diversification du site.

Cette approche graduée vise à **sécuriser les choix structurants du projet** tout en garantissant leur cohérence avec les orientations stratégiques de la SETF.

Modifications réglementaires, programme des courses et modalité d'application des décisions budgétaires

Enfin, le Conseil d'administration a pris connaissance de plusieurs **modifications réglementaires** ainsi que des propositions d'adaptation de certaines décisions budgétaires arrêtées en décembre 2025, notamment pour les épreuves de qualification.

Ces différents points, ainsi que le programme des courses des hippodromes de la SETF pour la période de mars à juin, le bilan d'activité 2025 et le rapport annuel 2025 de la lutte antidopage, seront présentés lors du Comité du 10 février.